

# Renouvelez votre Passeport Annuel par correspondance et bénéficiez de 6 mois supplémentaires gratuits

Pour cela, remplissez ce bon de commande jusqu'à 2 mois avant la date d'expiration de votre Passeport Annuel. Vous recevrez votre nouveau Passeport Annuel directement dans votre boîte aux lettres.



## Remplissez en lettres capitales les champs ci-dessous

Les offres et communications Passeport Annuel seront envoyées à l'adresse du membre.

### Adresse de livraison

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Téléphone (facultatif) \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

### Membre 1

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

E-mail (facultatif) \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de l'adresse de livraison) \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Passeport Annuel souhaité     CLASSIC\*     CLASSIC\* + option parking 30€ en plus\*\*     FANTASY     DREAM

Date d'expiration du précédent Passeport Annuel \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'adhérent (indiquer les 12 derniers chiffres) \_\_\_\_\_

Montant du Passeport choisi (A) \_\_\_\_\_ €

Souhaitez-vous recevoir régulièrement et gratuitement des informations par communications électroniques sur Disneyland® Paris  Oui  Non

Informations à usage d'Euro Disney Associés S.C.A. à des fins de gestion des adhésions et, le cas échéant, de marketing. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès d'Euro Disney Associés SCA, Service Marketing Passeport Annuel, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée, Cedex 04, France. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection par courrier postal, veuillez cocher la case ci-contre  Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection par téléphone, veuillez cocher la case ci-contre

### Membre 2

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

E-mail (facultatif) \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de l'adresse de livraison) \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Passeport Annuel souhaité     CLASSIC\*     CLASSIC\* + option parking 30€ en plus\*\*     FANTASY     DREAM

Date d'expiration du précédent Passeport Annuel, dans le cas où vous en avez déjà eu un \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'adhérent (indiquer les 12 derniers chiffres) \_\_\_\_\_

Montant du Passeport choisi (B) \_\_\_\_\_ €

Pour plus de 2 Passeports Annuels, merci de recopier les informations ci-dessus sur papier libre accompagné des photos d'identité.

### Prix unitaires par adulte ou enfant\*\*\*

Nombre de Passeports Annuels de même type achetés et échangés simultanément pour une même famille à la même adresse →	De 1 à 4	5 et plus
Passeport Annuel CLASSIC*	135€	108€
Passeport Annuel FANTASY	179€	143€
Passeport Annuel DREAM	223€	178€

\*Anciennement Francilien \*\* Parking des Parcs Disney ouvert pendant les horaires d'ouverture du Parc Disneyland®. Lors de la première visite avec un Passeport Annuel temporaire, le parking est payant et le paiement de la place de parking n'est pas remboursable, même si votre Passeport Annuel comprend cet avantage. L'accès au parking est strictement personnel. \*\*\* Enfant à partir de 3 ans. Bon de commande par correspondance valable du 24 mars au 2 novembre 2016 inclus.

# 2 Votre Commande

Montant total des Passeports Annuels choisis (A + B) = ..... €  
+ Option(s) parking pour le Passeport Annuel Classic\* ..... x 30€ = ..... €  
**TOTAL À PAYER = ..... €**

Par sa signature, chaque membre majeur déclare avoir pris connaissance de la description du type de Passeport Annuel choisi et des conditions générales d'abonnement Passeport Annuel figurant au verso et les accepter.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature : (obligatoire)

# 3 Merci de nous retourner

- Ce formulaire daté et signé.
- Votre mode de paiement ci-dessous dûment complété et signé ou votre Passeport Annuel temporaire.
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité du payeur et de chaque membre Passeport Annuel si différent.
- Une autorisation parentale et une copie de la pièce d'identité recto-verso d'un parent ou tuteur légal dans le cas d'un mineur ne portant pas le même nom que le parent ou tuteur légal.
- Les photos d'identité de chaque membre avec nom et prénom au dos

Disneyland Paris - Passeport Annuel par correspondance  
77 777 Marne-la-Vallée cedex 4 - France.

Les Passeports Annuels commandés par correspondance vous seront envoyés par courrier (aucun frais de livraison). Prévoir 10 jours ouvrés de délai à compter de la réception de votre dossier complet par nos équipes. Attention toute demande incomplète ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en considération.

## Votre mode de paiement

dans le cas d'un achat ou d'un nouvel abonnement de votre Passeport Annuel

- Chèque bancaire français à l'ordre de Euro Disney Associés SCA (à partir de 350€, la copie d'une 2<sup>ème</sup> pièce d'identité est nécessaire)
- Carte Bleue / Visa  EuroCard / MasterCard  American Express
- J'autorise Euro Disney Associés S.C.A à débiter ma carte bancaire (références ci-dessous) du montant de : ..... €

\_\_\_\_\_ date de validité \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Merci de noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte \_\_\_\_\_

Signature obligatoire

\* Anciennement Francilien

Les prix mentionnés ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au 12 janvier 2016 et peuvent être révisés conformément aux conditions générales de vente Disneyland® Paris applicables.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT PASSEPORT ANNUEL

Valables pour un Passeport Annuel définitif souscrit du 24 mars au 2 novembre 2016.

Les conditions générales ci-après présentent les dispositions qui régissent les relations entre Euro Disney et ses membres. Elles sont présentées en deux versions : une version destinée aux membres du programme "Euro Disney" ou "Bureau Passeport Annuel" et une version destinée aux membres du programme "Membre" du programme des Passeports Annuels d'entrée au Parc Disneyland et Walt Disney Studios (ci-après les "Parcs Disney") et Euro Disney (ci-après le "Programme").

### ARTICLE 1 - OBJET

Le Programme a pour objet de permettre à tout Membre, sur présentation d'une carte délivrée par Euro Disney et comportant, outre le nom et le prénom du Membre, sa photographie et son numéro de Membre (ci-après le "Passeport Annuel") en cours de validité, d'accéder aux Parcs Disney dans les conditions précisées ci-dessous.

### ARTICLE 2 - ABONNEMENT AU PROGRAMME

**2.1. Conditions d'abonnement au Programme**  
2.1.1. Le Programme doit être souscrit par une personne majeure ou, si le Membre est un mineur et est dépourvu de capacité juridique, par son représentant légal ou son tuteur.

2.1.2. L'abonnement au Programme est strictement personnel. Le Passeport Annuel n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité devra être présentée lors de la souscription de l'abonnement au Bureau Passeport Annuel. Une pièce d'identité pourra être demandée lors de chaque utilisation du Passeport Annuel. Les membres du Programme doivent être âgés de 16 ans au minimum au moment de leur inscription au Programme. Les membres du Programme âgés de moins de 16 ans ne peuvent bénéficier que de la réduction de tarif pour les enfants et adolescents. Les membres du Programme âgés de moins de 16 ans ne peuvent bénéficier que de la réduction de tarif pour les enfants et adolescents. Les membres du Programme âgés de moins de 16 ans ne peuvent bénéficier que de la réduction de tarif pour les enfants et adolescents.

2.1.3. L'abonnement est souscrit pour une durée de douze (12) mois (sauf offres particulières). Un seul Passeport Annuel sera délivré par Membre.

2.1.4. Une copie « Duplicate » du Passeport Annuel définitif, en cours de validité, d'un mineur pourra être délivrée à tout moment à un des parents ou à sa demande. Il ne sera délivré qu'un seul Duplicate par Passeport Annuel en cours. Le parent demandeur du Duplicate garantit Euro Disney que toute demande est effectuée avec l'accord de l'autre parent. Euro Disney se réserve le droit d'annuler à tout moment le Duplicate à la demande de l'autre parent. Toute demande de Duplicate devra être adressée par courrier à l'adresse suivante à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagnée d'une autorisation parentale signée, d'une copie d'une pièce d'identité de l'enfant et du parent qui en fait la demande ou, en cas de non concordance des noms de l'enfant et du parent, d'une copie de leur état de mariage. Toute désactivation, suspension, confiscation, résiliation du Passeport Annuel entraînera celle du Duplicate.

2.1.5. L'abonnement est souscrit pour une durée de douze (12) mois (sauf offres particulières). Un seul Passeport Annuel sera délivré par Membre.

2.1.6. Une copie « Duplicate » du Passeport Annuel définitif, en cours de validité, d'un mineur pourra être délivrée à tout moment à un des parents ou à sa demande. Il ne sera délivré qu'un seul Duplicate par Passeport Annuel en cours. Le parent demandeur du Duplicate garantit Euro Disney que toute demande est effectuée avec l'accord de l'autre parent. Euro Disney se réserve le droit d'annuler à tout moment le Duplicate à la demande de l'autre parent. Toute demande de Duplicate devra être adressée par courrier à l'adresse suivante à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagnée des justificatifs cités ci-dessus. Euro Disney adressera le Duplicate à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complétée de remise en service (cachet de la Poste faisant foi).

2.1.7. Mode de paiement : selon le mode de paiement du Passeport Annuel, les règlements doivent être effectués :

- au Bureau Passeport Annuel en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement, ou par chèques Vacances ou Traveleur Chèques ou chèques Vacances en euros (pas de rendu de monnaie), ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications) ;

ou par correspondance en carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement ou par chèques Vacances ou Traveleur Chèques ou chèques Vacances en euros (pas de rendu de monnaie) - pour connaître la liste des chèques Cadeaux acceptés nous consulter, ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit) ;

- par correspondance en carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement ou par chèques Vacances ou Traveleur Chèques ou chèques Vacances en euros (pas de rendu de monnaie) - pour connaître la liste des chèques Cadeaux acceptés nous consulter. NB : le paiement mensuel est disponible dans les conditions définies à l'article 2.1.9.

2.1.8. Les prix des Passeports Annuels sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de leur publication et peuvent être révisés jusqu'au moment de la conclusion du contrat en fonction des variations ou de l'imposition de redevances et taxes afférentes. Dans tous les cas, le prix applicable sera indiqué avant la conclusion du contrat.

2.1.9. Un Passeport Annuel peut uniquement être échangé contre un autre Passeport Annuel d'une valeur monétaire supérieure, sous réserve du paiement par le Membre de la différence de prix entre les deux Passeports Annuels. Un échange peut être effectué à tout moment.

2.1.10. Tout changement dans la situation des Membres, commentaires ou réclamations, doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France ou sur le site internet [www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com) (ci-après, le "Site") via la rubrique "nous contacter".

### 2.1.11. Modalités du paiement mensuel

2.1.11.1. Le paiement mensuel constitue une modalité de paiement des montants dus à titre des Passeports Annuels souscrits ; il ne s'agit pas d'un prix mensuel des Parcs Disney.

2.1.11.2. Le paiement mensuel est disponible pour les paiements en euro à partir d'un compte bancaire situé au sein de l'espace unique de paiement en euro (SEPA) au Bureau Passeport Annuel, par correspondance ou sur la section ligne web du site internet [www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com) (paiement mensuel disponible uniquement pour les membres de la zone SEPA hors France fin mars 2016) ou par chèque personnel tiré sur un compte bancaire en français pour les débiteurs résidents en France et en anglais pour les débiteurs résidents en dehors de France et au front par voie électronique, ce pour qui le débiteur devra fournir une adresse e-mail valide.

2.1.11.3. Les paiements pour le paiement mensuel doivent s'effectuer en euro. Les frais éventuels résultant de l'application d'un taux de change seront à la charge du débiteur. Les communications relatives à la gestion du contrat en paiement mensuel sont uniquement disponibles en français pour les débiteurs résidents en France et en anglais pour les débiteurs résidents en dehors de France et au front par voie électronique, ce pour qui le débiteur devra fournir une adresse e-mail valide.

2.1.11.4. Sauf mention contraire dans les communications, le paiement mensuel est disponible pour l'achat sur le Site de Passeports Annuels plein tarif en raison à domicile.

2.1.11.5. Sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit, le bénéfice du paiement mensuel est assujéti à la condition d'un versement initial de 47€ minimum par Passeport Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le paiement mensuel est disponible pour l'achat sur le Site de Passeports Annuels plein tarif en raison à domicile.

2.1.11.6. Sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit, le bénéfice du paiement mensuel est assujéti à la condition d'un versement initial de 47€ minimum par Passeport Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le paiement mensuel est disponible pour l'achat sur le Site de Passeports Annuels plein tarif en raison à domicile.

2.1.11.7. Sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit, le bénéfice du paiement mensuel est assujéti à la condition d'un versement initial de 47€ minimum par Passeport Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le paiement mensuel est disponible pour l'achat sur le Site de Passeports Annuels plein tarif en raison à domicile.

2.1.11.8. Sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit, le bénéfice du paiement mensuel est assujéti à la condition d'un versement initial de 47€ minimum par Passeport Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le paiement mensuel est disponible pour l'achat sur le Site de Passeports Annuels plein tarif en raison à domicile.

- tout dossier de paiement mensuel (RIB et mandat) incomplet au jour de la souscription du Passeport Annuel) doit être finalisé dans les meilleurs délais et au plus tard à la date qui sera communiquée par Euro Disney. Dans l'attente, le(s) Passeport(s) Annuel(s) émis ne permettront pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compression des jours déjà écoulés en cas d'envoi tardif des documents requis.

- tout dossier resté incomplet ou tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit des (Passeport(s) Annuel(s)) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.2. Pour tout Passeport Annuel en paiement mensuel souscrit sur le Site :  
- le dossier de paiement mensuel (RIB, mandat, engagement de paiement et carte d'identité du titulaire du compte à débiter) devra être complété le plus rapidement possible et dans les délais communiqués par Euro Disney. Dans l'attente, le(s) Passeport(s) Annuel(s) émis ne permettront pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compression des jours déjà écoulés ou des versements déjà effectués en cas d'envoi tardif des documents requis.

- tout dossier de paiement mensuel resté incomplet ou tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit des (Passeport(s) Annuel(s)) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.3. Pour tout Passeport Annuel en paiement mensuel commandé par correspondance :

- tout dossier de paiement mensuel incomplet au jour de la souscription du Passeport Annuel) doit être finalisé dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance envoyé par Euro Disney. Dans l'attente, le(s) Passeport(s) Annuel(s) ne seront pas produits. Passé ce délai, la demande de souscription sera rejetée.

- tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit des (Passeport(s) Annuel(s)) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.4. Le 1<sup>er</sup> prélèvement du paiement mensuel s'effectue le mois qui suit la date d'émission des Passeports Annuels. Ce prélèvement et les suivants s'effectuent le 10 du mois ou jours ouvrés qui suit. En cas de dossier incomplet ou toute autre anomalie rencontrée ne permettant pas le prélèvement à cette date, une seconde tentative de prélèvement est effectuée le 25 du mois.

2.1.9.5. Le Membre ne remplissant plus les conditions de paiement mensuel doit s'acquitter du solde dû pour le(s) Passeport(s) Annuel(s) par tout moyen de paiement accepté par Euro Disney.

2.1.9.6. La perte ou le vol d'un Passeport Annuel ou la résiliation d'un abonnement au Programme par Euro Disney en raison d'une violation des Conditions Générales d'Abonnement par un Membre n'entraînent pas l'arrêt des prélèvements des sommes dues.

2.1.9.7. Euro Disney se réserve le droit de facturer et prélever sur le compte bancaire indiqué les frais de retrait bancaire qui, hors incident technique non imputable à Euro Disney, sont à la charge du client.

2.2. Délivrance du Passeport Annuel

2.2.1. Selon le mode d'abonnement, et sous réserve de l'acceptation par Euro Disney de la demande d'abonnement au Programme, le Membre se verra délivrer soit un Passeport Annuel définitif soit un Passeport Annuel temporaire sous validation. Le Passeport Annuel définitif et le Passeport Annuel temporaire sont valables pour la période indiquée sur le Passeport Annuel.

2.2.2. Les Passeports Annuels temporaires ne sont valables que pour une entrée. Dès lors, le Passeport Annuel temporaire doit être échangé, le jour de sa première visite, par son titulaire contre un Passeport Annuel définitif, et avant l'expiration de la durée de validité du Passeport Annuel temporaire.

2.3. Acceptation des demandes d'abonnement

Les demandes d'abonnement sont acceptées par Euro Disney sous réserve :  
(i) que le dossier de demande soit complet au moment de la demande, sauf si dans le cas d'une demande d'abonnement effectuée en ligne, le dossier pourra être complété avec les informations et/ou documents manquants dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance ;  
(ii) que la personne ayant effectué la demande de Passeport Annuel (ou pour

le compte de laquelle la demande est effectuée) n'ait pas été inscrite sur le fichier de non abonnement en application de l'article 7.3 ci-après ; et (iii) que la personne ayant effectué la demande de Passeport Annuel (ou pour le compte de laquelle la demande est effectuée) ne soit pas déjà Membre du Programme.

2.4. Renouvellement d'un abonnement

Sauf mention contraire dans les communications relatives au Programme, l'abonnement au Programme peut être renouvelé :

- toute demande de renouvellement requiert la souscription par le Membre d'un nouvel abonnement et l'émission d'un nouveau Passeport Annuel. Les conditions générales d'abonnement et avantages applicables dans le cadre du renouvellement seront ceux en vigueur à la date d'émission du nouveau Passeport Annuel.

2.4.1. Le Passeport Annuel permet d'accéder aux Parcs Disney pendant leurs heures d'ouverture au public (telles que publiées sur le Site ou sur tout autre support à la convenance d'Euro Disney), dans la limite de leur capacité. Le Passeport Annuel ne donne pas accès aux Parcs Disney lors de soirées ou d'événements spéciaux.

2.4.2. Il existe, selon le type de Passeport Annuel souscrit, certains jours de restriction (ci-après "Jours de Restriction") pendant lesquels le Passeport Annuel concerné ne permet pas l'accès aux Parcs Disney. Ces Jours de Restriction figurent, pour la durée de validité de chaque Passeport Annuel, dans la documentation fournie à chaque Membre lors de la remise de son Passeport Annuel objet de la résiliation ;

2.4.3. En souscrivant l'abonnement au Programme, le Membre s'engage à respecter les présentes conditions générales d'abonnement au Programme ainsi que le règlement intérieur des Parcs Disney ainsi que toutes les instructions et consignes figurant sur tout support émanant d'Euro Disney. Toute utilisation de manière frauduleuse par le Membre ou toute autre personne sera immédiatement sanctionnée.

2.4.4. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs à mobilité réduite, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les enfants sont pris de s'informer des risques, des conditions et modalités d'accès à certaines des attractions dans les lieux prévus à cet effet à l'entrée des attractions concernées ou en se renseignant à City Hall pour le Parc Disneyland et à Studio Services pour le Parc Walt Disney Studios.

### ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation s'applique pas aux Passeports Annuels, conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, qui exclut les prestations "de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".

ARTICLE 5 - PERTE OU VOL DU PASSEPORT ANNUEL

5.1. En cas de vol ou de perte de son Passeport Annuel, le Membre devra en informer Euro Disney à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Passeport Annuel par correspondance, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France. Le Passeport Annuel ainsi que son éventuel Duplicate seront alors désactivés et ne pourront plus être utilisés.

5.2. En cas de vol ou de perte de son Duplicate, le Membre (ou son représentant légal) devra en informer dans les meilleurs délais, par écrit, uniquement Euro Disney à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Passeport Annuel par correspondance, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France. Le Duplicate ne pourra en aucun cas être réactivé et aucun nouveau Duplicate ne sera délivré.

5.3. Pour toute demande de remise en service d'un Passeport Annuel perdu ou volé, le Membre devra faire parvenir une copie recto-verso de sa pièce d'identité et un chèque de vingt-cinq (25) euros à l'ordre d'Euro Disney Associés S.C.A. Euro Disney adressera le Passeport Annuel à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Passeport Annuel ne sera rémis si la notification de perte ou de vol, est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Passeport Annuel concerné.

5.4. La remise en service du Passeport Annuel perdu ou volé n'entraîne pas la remise en service du Duplicate. Une fois le Passeport Annuel perdu ou volé remis en service, un nouveau Duplicate devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs listés à l'article

2.1.4. Euro Disney adressera le Duplicate à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Duplicate ne sera rémis si la demande est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Passeport Annuel concerné.

5.5. La responsabilité d'Euro Disney ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou vol du Passeport Annuel et/ou du Duplicate.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT PAR LE MEMBRE

Pendant la période de validité du Passeport Annuel, l'abonnement ne pourra être résilié que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies : (i) le Membre dispose d'un motif légitime pour résilier le contrat, c'est-à-dire la survenance d'un événement échappant à sa volonté et qui rend impossible la poursuite de son contrat (hospitalisation longue durée, mutation à l'étranger) ; (ii) la demande de résiliation accompagnée des justificatifs nécessaires est envoyée au Bureau Passeport Annuel avant l'expiration du Passeport Annuel en question (cachet de la Poste faisant foi) ; (iii) le Passeport Annuel n'a pas été utilisé au cours de sa validité un autre jour que celui de son émission. A réception d'une demande de résiliation conforme aux conditions cumulatives ci-dessus, Euro Disney procédera au remboursement du Passeport Annuel s'il y a lieu dans les conditions suivantes : Montant du remboursement = (prix du Passeport Annuel - prix d'un billet 1 jour / 1 Parc) x nombre de mois restants / 12. Pour l'application des présentes, il est précisé que : a) le prix du Passeport Annuel désigne le montant payé par le Membre pour l'achat du Passeport Annuel objet de la résiliation ; b) le prix d'un billet 1 jour / 1 Parc désigne le prix de vente d'un billet permettant l'accès à l'un des Parcs Disney pour une journée tel que pratiqué à l'entrée des Parcs Disney au jour de la réception de la demande de résiliation ; c) le nombre de mois restants désigne le nombre de mois restants entre la date de résiliation et la date d'expiration du Passeport Annuel objet de la résiliation, étant précisé que tout mois entamé est considéré comme un mois complet.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT AU PROGRAMME PAR EURO DISNEY

7.1. L'abonnement au Programme pourra être résilié de plein droit et immédiatement par Euro Disney notamment pour les motifs suivants :  
- défaut de paiement du Passeport Annuel, notamment en cas de chèque sans provision (sauf en cas de paiement mensuel, pour lequel la résiliation est immédiate et de plein droit au titre des Points 2.1.9.5, 2.1.9.6 et 2.1.9.7 ci-dessus) ;

- fausses déclarations fournies au Bureau Passeport Annuel ;  
- falsifications de pièces nécessaires à l'établissement ou la rémission du Passeport Annuel ;  
- non-respect par le Membre des conditions générales d'abonnement du Passeport Annuel (notamment du caractère strictement personnel du Passeport Annuel) ;

- non-paiement du Membre contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;  
- manquement du Membre au règlement intérieur des Parcs Disney et/ou aux lois et réglementations en vigueur.

7.2. La résiliation de l'abonnement par Euro Disney entraîne, dans tous les cas, la confiscation et la désactivation immédiate du Passeport Annuel et de tout éventuel Duplicate sans remboursement, ni paiement ni total.

7.3. En cas de vol ou de perte de son Membre, Euro Disney se réserve le droit de lui refuser tout nouvel abonnement au Programme pendant 18 mois à compter de la commission des faits reprochés, le Membre étant alors inscrit dans un fichier de non-abonnement.

Tout Membre inscrit dans le fichier de non-abonnement a le droit d'accéder à ses données personnelles et peut les faire corriger en cas d'erreur ou s'opposer, uniquement pour motif légitime, à leur traitement en contactant : Disneyland Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Programme sont destinées à l'usage exclusif d'Euro Disney Associés S.C.A. afin de gérer l'adhésion au programme. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant à exercer auprès de : Disneyland Paris, Service Marketing, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE

Toute relation entre Euro Disney et ses clients est régie par le droit français.